

REUNION DU MERCREDI 2 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux le 2 février à 10 heures 33 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : M. Bertrand DEMOUY, suppléant Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Margaux DELETRE, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie KUMM.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme LHOMME à M. BOHIN, M. DEMULE pour Mme RAGUENEAU, Mme KUMM pour M. BOULOGNE, M. JARDE pour Mme CARTON, M. FAUVET pour M. STOTER, Mme TEMMERMANN pour Mme BENEDINI-POLLEUX.

M. le Président corrige une information délivrée la veille au sujet du niveau d'intervention du Département lors des déclassements de route fixé, sur le fondement d'une délibération de 2017 toujours applicable, à 100 000 € par kilomètre en agglomération et 10 000 € par kilomètre hors agglomération.

22.5.1 - CULTURE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Préalablement à la présentation du rapport et de ses conclusions, Mme DELETRE exprime ses remerciements à l'adresse des directions de la culture et du sport, des acteurs de la culture, du sport et du devoir de mémoire ; puis, elle réfute les propos tenus par M. FAUVET qui la veille mettait en avant une baisse du budget de la culture et notamment des crédit en faveur du picard.

M. STOTER précise que la remarque de M. FAUVET visait en réalité à pointer une légère baisse des subventions en faveur de la pratique du sport picard et non à la pratique de la langue picarde. Il indique que le groupe « Somme en commun » approuve le rapport présenté.

M. le Président explique les raisons de la légère baisse en faveur du sport picard.

Mme DELETRE précise que le soutien au sport picard se matérialise souvent par l'achat de maillots et que la baisse évoquée est à mettre en lien, pour cette année 2022, avec le nombre de licenciés dans la pratique du javelot tir sur cible et du jeu d'assiettes, moins important que dans celle de la longue paume, soutenue l'année précédente.

M. STOTER indique qu'il votera pour le rapport présenté.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui est remis : Mme DEVAUX à Mme HIVER ; il informe l'assemblée du départ de M. de JENLIS et de Mme DEVAUX pour l'inauguration d'un Centre de supervision urbain (CSU) à Amiens.

M. TONOLLI exprime sa déception face à l'absence d'investissement au bénéfice de certains sites dédiés à la préhistoire et évoque celui de Caours ; il regrette qu'il n'existe pas de véritable circuit archéologique reliant ces sites majeurs que sont Rubempré, Renancourt, Caours, le Moulin Quignon à Abbeville afin de les mettre en valeur grâce à un parcours historique et touristique.

M. le Président souligne que page 293 du rapport, le site de Caours est évoqué, comme l'est également le projet de créer une boucle à partir du fleuve pour relier ces sites exceptionnels.

M. SOMON précise qu'un EPCC est compétent dans le domaine de l'archéologie au niveau départemental, EPCC qui a recruté M. Gilles PRILAUX, grand spécialiste de l'archéologie qui met en relation les grands sites archéologiques du département à partir du cœur de ce sujet, situé à Ribemont-sur-Ancre.

M. DUFLOT remercie Mme DELETRE pour la qualité de sa présentation et l'énergie qu'elle déploie dans ses missions ; en sa qualité de Président de l'Historial de la Grande Guerre, il met en exergue l'importance de ce musée, qui a trente ans, du site de Thiepval et du centre international de recherche sur la 1^{ère} guerre mondiale ; il souligne que l'Historial est reconnu au niveau international et rappelle les projets de rénovation qui ont été portés par le Département pour la mise en valeur du musée. Il évoque la place de ce dernier au sein du Département et la nécessité de le faire connaître aux collégiens.

M. le Président suggère qu'une visite sur site puisse être organisée par Mme DELETRE.

M. DUFLOT précise que les travaux seront achevés pour l'été.

Mme DELETRE insiste sur la nécessité de développer le devoir de mémoire notamment à l'adresse des collégiens. Elle indique que les élus de l'assemblée seront invités le 4 mars prochain à l'Abbaye de Saint-Riquier et que la visite du musée de l'Historial sera quant à elle programmée également. Elle souligne qu'une erreur matérielle était présente dans le rapport et a été corrigée.

M. BEUVAIN partage l'éblouissement exprimé par M. DUFLOT concernant le musée de l'Historial et le site de Thiepval et interroge M. le Président sur les moyens à court terme mis en œuvre pour l'élaboration du projet scientifique et culturel du musée qui, selon lui, doit être ancré dans son environnement.

M. le Président réaffirme la volonté du Département et de la DRAC de définir un projet scientifique et culturel pour l'Historial et il indique qu'il demeure attentif aux résultats de la réflexion de la commission ad hoc chargée de définir le projet considéré.

M. DUFLOT confirme qu'il est très attentif à la définition du projet d'établissement pour l'Historial pour les prochaines années ; il propose aux membres de l'assemblée que le projet leur soit présenté lorsqu'il sera défini afin que les grands axes de développement du musée soient alors portés à leur connaissance.

Mme QUIQUEMPOIS se déclare impressionnée par l'intervention de M. DUFLOT. Elle appelle l'attention des membres de l'assemblée sur le musée franco-australien de Villers-Bretonneux qui, selon elle, est en grande difficulté financière en raison de la crise sanitaire qui n'a pas permis aux touristes australiens de venir sur les terres de Villers-Bretonneux, difficulté financière qui ne permettrait pas d'honorer les salaires des deux salariées sur site.

Mme DELETRE déclare avoir été informée par Mme QUIQUEMPOIS de l'existence des difficultés financières évoquées et indique qu'elle va se rapprocher du musée dans les meilleurs délais.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. de JENLIS pour Mme CARON-DECROIX.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.5.2 - BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RQUIER (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

M. TONOLLI indique qu'il votera en faveur de ce rapport. Toutefois, il évoque le sujet des vacataires recrutés pour occuper les missions de médiateur, d'accueil et de surveillance et pour lesquels les rémunérations prévues sont, selon lui, trop faibles ce qui risque d'entraîner des difficultés de recrutement ; il sollicite donc une revalorisation des rémunérations prévues.

M. le Président souligne que les taux de rémunérations ici prévues ne semblent pas éloignés de ceux de la fonction publique et invite Mme DELETRE à examiner le sujet.

Mme DELETRE confirme qu'elle va se saisir de cette question.

M. le Président ajoute que les rémunérations des catégorie C de la fonction publique territoriale ne sont pas non plus élevées et souligne l'intérêt du RIFSEEP pour ces personnels.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.5.3 - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

M. FAUVET présente ses excuses à Mme DELETRE pour l'approximation des propos par lui tenus au sujet de la baisse du budget dédié au sport picard.

M. le Président remercie M. FAUVET.

M. STOTER prend note de l'annonce faite par M. le Président par voie de presse relative au passage de la flamme olympique dans le Département ; il accueille cet évènement avec satisfaction dans la mesure où cela ne pourra qu'inciter les habitants du Département à la pratique du sport amateur. Il appelle l'attention de M. le Président sur la situation difficile des amis de « La Ferme d'Antan » située à Creuse dans le canton d'Ailly-sur-Somme, ferme pédagogique qui actuellement souffre du vieillissement des bénévoles. Il indique que deux courriers lui ont été adressés afin que soit envisagé le devenir de cette structure qui est un lieu important d'accueil des enfants.

M. le Président reconnaît l'importance de cette ferme pédagogique et s'engage à répondre au dernier courrier afin d'accompagner les acteurs de ce lieu.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT précise avoir été saisie en janvier 2021, lorsqu'elle était vice-présidente en charge des affaires culturelles et sportives, de la volonté de l'association d'obtenir un accompagnement du Département.

M. le Président suggère qu'une rencontre soit organisée, le cas échéant, sur site afin que la question soit examinée en concertation avec toutes les personnes intéressées.

Mme DELETRE précise qu'elle n'a pas été sollicitée mais qu'elle connaît le lieu et qu'une réunion sera organisée ; elle souligne que les vocations sont en chute libre et remercie tous les bénévoles qui œuvrent dans le Département pour maintenir le tissu associatif ; elle invite à une réflexion urgente sur la reconnaissance du bénévolat associatif à un plus haut niveau.

Mme BENEDINI-POLLEUX confirme que nombre d'associations rencontrent des difficultés de vocation et évoque la possibilité d'intéresser les jeunes au bénévolat.

M. TONOLLI s'associant à ce qui a été développé par Mme DELETRE au sujet de la crise du bénévolat, évoque la nécessité de trouver des solutions pour éveiller les vocations aux niveaux national et européen afin de ramener les jeunes dans les structures associatives ; il rappelle qu'au-delà de ce sujet, ces dernières sont fragilisées financièrement en raison de la crise sanitaire et considère qu'il convient de soutenir leur trésorerie ; face à ce constat, il souligne la légère baisse des subventions de fonctionnement au bénéfice des associations sportives ; il considère, par ailleurs, le taux de participation du Département à l'acquisition du matériel sportif bas et sollicite une revalorisation.

M. le Président souligne que les crédits ouverts ne sont pas toujours consommés ce qui révèle une communication insuffisante vers les associations sportives en ce qui concerne les aides dont elles peuvent bénéficier.

Mme DELETRE souligne que le plafond d'aide à l'acquisition de matériel sportif est doublé en direction du handisport en raison du coût plus élevé de ces matériels ; elle rappelle que les dotations cantonales ont été adoptées à l'unanimité, dotations qui permettent aux élus de soutenir les structures en fonctionnement ou en investissement.

M. BOHIN ajoute que les associations peuvent être orientées vers les caisses locales du Crédit Agricole qui financent l'acquisition de matériel des structures sportives à hauteur de 8 000 €.

M. BOUCHY souhaite être associé à la rencontre à venir sur le site de l'association « La Ferme d'Antan » afin d'évoquer les solutions sous l'angle de l'insertion. Il évoque également les difficultés de la cité souterraine de Naours.

M. le Président souligne que cette structure est portée par l'EPCI et que le sujet concernant « La Ferme d'Antan » est tout autre.

M. DUFLOT salue les choix structurants faits en matière de politique sportive notamment en matière de handicap, appelle de ses vœux une intervention législative sur le sujet du bénévolat ; il se réjouit du passage de la flamme olympique dans le Département car les jeux sont, selon lui, « un accélérateur de dynamisme et d'ambition », « un catalyseur d'émotions » et vont permettre à ceux qui viendront s'y préparer de découvrir le territoire samarien.

Répondant à M. STOTER, M. le Président regrette de n'avoir pas informé avant la presse l'ensemble de ses collègues sur le passage de la flamme dans le Département et reconnaît que l'information a été communiquée trop tôt.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.5.4 - COLLEGES ET ACTIONS EDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Préalablement à la présentation de ce rapport et de ses conclusions, Mme CARON-DECROIX remercie les services, les membres de la commission et le personnel mobilisés dans les collèges.

M. le Président précise que M. DEMOUY est désigné secrétaire de séance.

M. BEUVAIN évoque la hausse du soutien aux collèges privés et sollicite un éclaircissement sur ce qui est prévu en ce domaine.

M. le Président précise que tant sur le plan du fonctionnement que sur celui des investissements l'intervention du Département est mise en oeuvre dans le strict respect des textes et de la laïcité.

Mme MAILLE-BARBARE ajoute que les investissements dans les collèges privés ne concernent que la sécurisation ou les travaux dans les classes.

M. TONOLLI constate une baisse de 24 % sur le budget consacré aux équipements dans les collèges publics, baisse constatée malgré l'opération « casiers » ; il appelle également l'attention des élus sur la procédure applicable en matière de location des logements de fonction au sein des établissements, jugée par lui et les gestionnaires, trop complexe et trop longue ; abordant le sujet de la restauration dans les cantines des collèges, il propose que le dispositif d'incitation en faveur des circuits courts soit renforcé en subordonnant la participation du Département à la présence dans les commandes des gestionnaires de 10 à 15% de produits locaux. Il fait, par ailleurs, le même constat et la même proposition de renforcement de l'incitation départementale en matière d'approvisionnement des cantines en produits bio ; enfin, il regrette la générosité du Département à l'adresse des collèges privés, notamment en ce qui concerne le dispositif Philéas Fogg, dispositif dont il note la stabilité du budget qui pourrait, selon lui, être abondé.

Reprenant une partie des points développés par M. TONOLLI, M. FAUVET remarque également une baisse des dotations consacrées aux équipements dans les collèges publics non directement liée à la baisse de la DGF de 300 000 €, variable en fonction des effectifs dans le public ; or, il ne fait pas le même constat en ce qui concerne les collèges privés, lesquels bénéficient d'une dotation en hausse pour des effectifs stables. Il souligne, néanmoins, des points positifs dans le rapport présenté, tel le plan « casiers » ; il interroge, enfin, sur les conséquences de l'externalisation d'un certain nombre de missions et sur l'évaluation de cette décision.

M. le Président précise que la crise sanitaire a entraîné une non consommation de crédits inscrits en faveur du dispositif Phileas Fogg, ce qui est également constaté en matière d'équipements des collèges et invite ses collègues à l'alerter sur des projets qui pourraient être soumis à l'examen de l'assemblée et pour lesquels les crédits nécessaires pourraient être ouverts. S'agissant de l'argument développé au sujet de la dotation en hausse des collèges privés, il souligne qu'en application du code de l'éducation, la prise en compte de l'évolution des effectifs se fait avec un décalage de trois ans. Concernant les équipements des collèges, M. le Président indique que la loi 3DS qui vient d'être adoptée en commission mixte paritaire, contient une disposition qui place les gestionnaires des collèges sous l'autorité fonctionnelle du Président du Conseil départemental, ce qui permettra d'ouvrir une réflexion

sur l'évaluation et l'évolution des besoins. Répondant aux propositions exprimées sur l'approvisionnement en produits bio dans les cantines des collèges, M. le Président corrige le pourcentage avancé et souligne que si le soutien au bio doit être présent, il convient de promouvoir surtout les produits locaux, l'objectif étant de multiplier par trois l'approvisionnement local ; à cet égard, il appelle l'attention des membres de l'assemblée sur l'écho qui est fait par les médias, et va encore l'être prochainement dans la Gazette des communes, aux pratiques suivies par le Département dans le domaine de l'approvisionnement des cantines en produits locaux, pratiques qui sont prises en exemple. Il ajoute que la dynamique engagée en matière d'approvisionnement en produits locaux a justifié la création de deux postes pour que deux agents à temps plein soient maintenus dans les effectifs des cuisines et que le personnel de ces dernières bénéficient d'une formation adaptée. Concernant les logements de fonction, M. le Président rappelle l'obligation légale du passage en commission permanente aux fins de validation des conventions d'occupation.

Tout en comprenant les arguments développés par l'opposition au soutien de la laïcité, Mme CARON-DECROIX affirme qu'elle défendra toujours le principe d'égalité d'accompagnement des élèves du Département pour leur réussite éducative, qu'ils soient dans le public ou dans le privé. Concernant les produits locaux dans les cantines, elle souligne l'existence de difficultés de production et d'approvisionnement et affirme la volonté de rechercher des solutions en lien avec M. NOIRET, vice-président en charge du développement agricole et de la ruralité et les partenaires du secteur.

Considérant que le débat « privé-public » a déjà donné lieu à des échanges en début de session, M. le Président invite ses collègues à ne pas l'ouvrir à nouveau.

Mme QUIQUEMPOIS se fait porte-parole de familles dont les enfants sont boursiers et qui ne peuvent faire l'avance financière pour l'achat d'un ordinateur auprès de Synapse.

S'agissant du dispositif Phileas Fogg, Mme ERCAN alerte sur l'absence de prise de position de l'éducation nationale, qui est partenaire du Département sur ce sujet.

M. TONOLLI revient sur la question des logements de fonction et confirme la lenteur des procédures qui a pour conséquence de rendre ces logements vacants ; il propose donc de déposer un vœu permettant de s'affranchir du passage devant l'organe délibérant pour officialiser leur occupation. Abordant la question de la dotation horaire de fonctionnement, il sollicite une prise de position de l'assemblée départementale à l'égard de l'éducation nationale pour la rentrée 2022.

Sur ce dernier point, M. le Président rappelle d'une part, que chaque conseiller départemental intervient régulièrement auprès de l'éducation nationale, d'autre part, qu'il faut prendre en compte la baisse des effectifs, soulignant que 5 500 places sont à ce jour disponibles dans les collèges publics. Répondant à Mme QUIQUEMPOIS, il confirme qu'une solution doit être trouvée afin de lever tout frein à l'achat d'un ordinateur par les familles concernées par l'aide du Département.

Mme MAILLE-BARBARE précise que l'assemblée a déjà approuvé la mise en place d'un système d'avance pour l'achat d'un ordinateur en lieu et place des familles.

M. SOMON partage les propos exprimés par M. TONOLLI au sujet des dotations horaires qui, selon lui, ne doivent pas baisser dans les collèges eu égard au taux d'illettrisme et d'échec scolaire relevés dans la Somme qui nécessitent le maintien des moyens humains ; au-delà des collèges, il souligne que le Département a également une position à tenir à travers la convention de ruralité conclue avec l'éducation nationale et les EPCI afin d'obtenir des moyens supplémentaires dans le primaire ; M. SOMON rappelle qu'il a saisi le Président de la République d'une demande de dédoublement systématique dans le département des classes de grande section de maternelle et de CP et considère que le Département, qui depuis 2001 a fait de la réussite éducative une priorité, est légitime à demander des moyens supplémentaires face aux très mauvais résultats en ce domaine.

N'ayant pas obtenu de réponse sur le sujet de l'externalisation dans les collèges, M. FAUVET interroge à nouveau ; il partage, par ailleurs, l'avis de M. SOMON sur la nécessaire augmentation des moyens humains dans l'éducation et considère que le Département devrait profiter de la baisse démographique pour améliorer la qualité des moyens mis à disposition des collèges.

M. le Président précise que l'externalisation dans les collèges est une expérimentation toujours en cours pour laquelle un bilan sera établi dans les mois à venir. Quant à la proposition de vœu ou d'une motion pour l'obtention de moyens humains supplémentaires dans les collèges, il déclare y être favorable et invite d'ores et déjà les membres de la 5^{ème} commission à en proposer la teneur, soulignant que cette demande pourrait également être exprimée par un courrier de tous les membres de l'assemblée.

Répondant aux arguments de M. FAUVET sur le renfort des équipements des collèges, M. SOMON souligne que ce sont les conditions d'encadrement qui doivent être renforcées par l'éducation nationale, plus que les conditions matérielles qui ont été améliorées par le Département de façon satisfaisante même si des retards ont parfois pu être constatés.

M. STOTER s'interroge sur la suite qui sera réservée aux travaux de la commission relative à la sectorisation qu'il co-présidait lors du précédent mandat avec Mme MAILLE-BARBARE et qui avait été mise en place par M. SOMON, commission qui n'est plus évoquée.

M. le Président précise que la concertation va démarrer au second semestre 2022 et que le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) sera saisi en septembre prochain des propositions de réforme en matière de sectorisation.

Mme CARON-DECROIX confirme que les travaux initiés au sein de la commission « sectorisation » évoquée par M. STOTER se poursuivent et précise que l'arrivée prochaine du nouveau directeur des collèges et de la jeunesse est attendue afin de porter la concertation sur ce sujet prioritaire.

M. le Président s'engage à informer ses collègues de l'évolution de la concertation et propose qu'à la session de juin les conclusions des concertations qui auront eu lieu avec les collectivités territoriales soient portées à la connaissance de l'assemblée.

Mme CARON-DECROIX ajoute que le sujet important des transports scolaires est aussi en cours d'examen avec la Région Hauts-de-France.

M. STOTER exprime le souhait que les membres qui composaient la commission sectorisation puissent être tenus informés et associés le moment venu.

Mme CARON-DECROIX confirme que l'association de ces membres est prévue.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à gauche », « La Gauche Démocrate Républicaine » et « Avenir Solidaire et Durable » s'abstenant.

22.6.1 - PLAN AGRICOLE DEPARTEMENTAL (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

Avant de présenter le rapport et les conclusions, M. NOIRET remercie les services en son nom et au nom des membres de la 6^{ème} commission.

M. TONOLLI ayant fait une lecture attentive du rapport présenté, se déclare tout d'abord chagriné par le faible nombre d'exploitations agricoles biologiques dans la Somme, évaluées à 224, ce qui représente 5% des exploitations du département et s'avère très

inférieur à la moyenne nationale qui se situe autour de 12% ; or, les ambitions du Département sur ce plan lui paraissent trop faibles. Il appelle ensuite l'attention des élus sur l'absence de réflexion s'agissant des abattoirs et évoque l'expérimentation des abattoirs mobiles présents dans certains pays. Il souligne, en outre, que la filière du lin n'est pas abordée alors que le département est l'un des principaux producteurs en France, que la totalité de la production est exportée vers la Chine afin d'être transformée et qu'il serait donc justifié de créer une filière du lin dans la Somme. Néanmoins, il salue le travail réalisé.

M. le Président précise que le document examiné est réalisé par la chambre d'agriculture et que les remarques formulées pourront lui être transmises sous forme d'extrait du procès-verbal.

M. NOIRET confirme que le plan agricole départemental présenté est produit par la chambre d'agriculture ; il souligne tout d'abord, que la transformation du lin ne relève pas du domaine de l'agriculture ; puis, abordant la question des abattoirs, il précise qu'une réflexion est actuellement menée sur les abattoirs modulaires qui ne concerneront, toutefois, pas les gros bovins, mais seront limités aux ovins ; concernant l'abattoir de Fruges, la distance est considérée comme raisonnable ; enfin, il souligne que le bio est accompagné mais que la démarche suivie ne peut qu'être incitative.

M. STOTER souligne que le plan agricole départemental présente à l'horizon 2030 « la ferme Somme » et se déclare sensible à la lecture de la politique de l'eau qui y est décrite. Il évoque les conséquences des phénomènes climatiques violents et longs sur la qualité des sols, notamment en termes d'érosion et de ruissellement, d'où la nécessité, selon lui, d'enrayer le déclin de la filière de l'élevage dont le rôle positif est connu pour freiner l'érosion des sols. Il se satisfait que la ressource eau, bien commun, soit évoquée dans le rapport présenté de la chambre d'agriculture.

M. SOMON rappelle que la difficulté pour le développement de l'agriculture biologique est de bénéficier d'un marché pour en écouler les productions ; il évoque, sur ce point, le lait bio qui depuis septembre dernier est déclassé et souligne que les produits bio étant plus chers, les difficultés liées au pouvoir d'achat n'en favorisent pas la consommation. S'agissant de la filière du lin, il considère qu'elle n'est aucunement oubliée, qu'elle constitue au contraire une filière d'excellence depuis longtemps dans le département mais que le développement de circuits locaux de transformation de la production est tributaire de facteurs évolutifs tels que le prix des containers qui est de nature à favoriser le local ou l'augmentation de la matière. Il souligne le rôle de la Région dans le domaine économique.

M. FAUVET regrette que le plan n'aborde pas le secteur aval et pose la question de la faible présence dans le département de l'appareil productif de transformation des produits bio ; il reconnaît que des travaux sont menés mais se heurtent à de réelles difficultés et qu'à ce jour il est donc nécessaire de faire des centaines de kilomètres pour transformer les produits. Il soulève, par ailleurs, la question du prix élevé des terres agricoles dans le département ce qui suscite des difficultés d'accès au foncier pour de nouveaux producteurs ou opérateurs et considère que le Département devrait accentuer son accompagnement sur ce sujet.

L'assemblée prend acte du plan agricole départemental élaboré par la chambre d'agriculture de la Somme.

(La séance, suspendue à 12 heures 56, est reprise à 14 heures 27 sous la présidence de Mme Christelle HIVER, 1^{ère} vice-présidente du Conseil départemental).

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Margaux DELETRE, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, , Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, , M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : M. Arnaud BIHET, M. Frédéric DEMULE, M. Frédéric FAUVET, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER.

22.6.2 - DÉVELOPPEMENT AGRICOLE – (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

Préalablement à la présentation du rapport, M. NOIRET invite les membres de l'assemblée à lire la presse régionale qui décrit les difficultés d'écoulement de certains produits bio, notamment en raison de la baisse du pouvoir d'achat.

M. TONOLLI informe l'assemblée qu'il votera favorablement pour ce rapport et revient sur le Pass Agri filière qui, selon lui, est un dispositif positif mais mériterait d'être mieux fléché afin de cibler les petites exploitations vertueuses d'un point de vue environnemental ; il évoque, par ailleurs, la pêche et l'aquaculture afin de soulever le sujet de la production de

coques dans la baie de Somme, dont la transformation ne peut plus être assurée dans le département faute d'ateliers de transformation et sont donc exportées vers l'Espagne ; il alerte sur l'urgence à recréer une filière locale dans ce domaine et appelle de ses vœux l'intervention du Département pour favoriser ce développement.

M. NOIRET fait le même constat s'agissant des coques qui ne sont pas transformées par les deux conserveries présentes à Saint-Valery-sur-Somme et à Argoules et avoue une impuissance sur ce sujet.

M. HERTAULT souhaite clarifier le sujet de la transformation des coques et des moules en rappelant qu'un centre conchylicole est présent au Crotoy et traite ces produits qui sont vendus dans les poissonneries et restaurants locaux et sont donc consommés directement dans le département.

Mme la Présidente convient qu'il est nécessaire de rassurer les consommateurs et les touristes sur le sujet de la consommation directe des produits locaux.

M. STOTER remercie M. HERTAULT d'évoquer la présence du centre conchylicole du Crotoy inauguré sous la mandature de M. MANABLE. Revenant sur le Pass Agri filière, il note que la méthanisation est une voie de diversification du monde agricole et se réjouit du soutien du Département en ce domaine. Il juge l'emploi agricole insuffisamment évoqué alors qu'il est encore un « vrai secteur d'emplois » ; il soutient donc particulièrement la démarche de développement des projets d'insertion par l'activité économique de ce secteur. Il se déclare en outre satisfait de l'accompagnement mis en place par « Solidarité Paysans ». Enfin, il souligne le doublement du budget consacré à l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental et se réjouit de voir que des crédits inscrits mettront un terme à seize années de travaux pour celui dit de Briquemessnil-Floxicourt.

M. NOIRET ajoute qu'en matière d'insertion une réflexion est en cours avec « Les Jardins de Cocagne » ; il évoque le nombre beaucoup trop élevé de suicides dans le monde agricole et alerte sur la nécessité de demeurer à l'écoute de ce dernier ; il souligne le partenariat existant avec la Région Hauts-de-France dont l'objectif est d'accompagner toutes les exploitations.

A l'occasion de la chandeleur, Mme HOLLEVILLE-MILHAT évoque les trois filières concourant à la fabrication des crêpes, à savoir le lait, les œufs et les céréales.

Mme HIVER donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. de JENLIS pour Mme CARON-DECROIX, M. BIHET pour Mme SIRE, M. FAUVET pour M. STOTER, M. SOMON pour Mme HIVER, M. LARCHER pour Mme HEROUART, M. HAUSSOULIER pour Mme HIVER, M. JARDE pour Mme DELETRE, M. DEMULE pour Mme RAGUENEAU, Mme KUMM pour M. BOULOGNE.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.6.4 - BUDGET ANNEXE - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.6.3 - TOURISME (MISSION 15) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Préalablement à la présentation du rapport et de ses conclusions, Mme HOLLEVILLE-MILHAT félicite les services pour leur accompagnement et souligne la qualité des débats qui ont eu lieu au sein de la 6^{ème} commission.

Après avoir remercié Mme HOLLEVILLE-MILHAT et l'ensemble des services qui ont travaillé à l'élaboration de ce rapport, M. TONOLLI salue la plupart des actions présentées et indique qu'il exprimera un vote favorable. Il sollicite un éclaircissement concernant les critères d'éligibilité au soutien des fêtes et manifestations touristiques ; il demande, par ailleurs, si une évaluation a été menée concernant le dispositif exceptionnel d'aide aux séjours touristiques à hauteur de quatre-vingt euros par nuitée, afin de savoir si les retombées s'avèrent positives à la lumière des montants conséquents qui y ont été consacrés.

M. STOTER souligne l'ambition portée par le Département dans les investissements touristiques afin de mieux qualifier les destinations de la Somme sachant que selon lui la baie de Somme doit être la locomotive vers les autres destinations du département ; il insiste sur la diversification touristique et évoque les trois points forts du territoire que sont les patrimoines historique, mémoriel et naturel. Enfin, il évoque l'atout touristique que représentera le Canal Seine Nord Europe pour le secteur de la Haute Somme.

Mme MARTIN évoque la manifestation Equirando qui se tiendra en partenariat avec le Pays du Coquelicot, sur le canton de Rue le dernier week-end de juillet 2022.

Répondant à la question de M. TONOLLI sur le dispositif exceptionnel d'aide au séjour touristique, Mme HIVER souligne que des dossiers demeurent en cours d'instruction et que les résultats de l'opération sont, à ce jour, difficiles à évaluer, même s'il existe des retours positifs spontanés de la part des familles et des professionnels. Elle souligne que la politique touristique du Département est tournée vers la promotion de ce dernier à l'adresse des habitants et vers l'extérieur. Elle informe, enfin, l'assemblée de la diffusion ce soir de l'émission « Faut pas rêver », qui mettra à l'honneur le fleuve Somme et précise que le tournage a été réalisé en collaboration avec la direction du fleuve et des ports de la collectivité.

En réponse à M. TONOLLI, Mme HOLLEVILLE-MILHAT précise qu'une évaluation va être réalisée par Somme tourisme sur les retombées immédiates du dispositif d'aide au séjour évoqué précédemment ; elle souligne que des soutiens sont apportés en direction des événements structurants pour le département, tels le festival de l'oiseau ou le festival animalier qui attirent des touristes venant de loin.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.2.6 - MOTION « LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST UN BIEN ESSENTIEL ET COMMUN » – M. Olivier JARDE, rapporteur, conclusions adoptées

M. JARDE rappelle le contexte dans lequel M. ZEMMOUR a été condamné par jugement du tribunal correctionnel de Paris rendu le 17 janvier 2022 pour ses propos tenus sur un plateau de télévision et salue cette condamnation ; il confirme la volonté du Département de soutenir les démarches qui auront pour objectif de faire obstacle aux propos inacceptables mettant en cause les mineurs confiés au Département.

M. STOTER précise que le vœu initialement déposé par les groupes de l'opposition a été légèrement modifié et se réjouit que cette nouvelle rédaction emporte l'adhésion de tous les membres de l'assemblée. Il indique qu'il votera pour ce vœu.

Mme QUIQUEMPOIS souligne qu'il s'agit d'un geste fort pour les enfants et les publics accompagnés, remercie l'ensemble des conseillers départementaux d'approuver le vœu déposé et se félicite du symbole qu'il renvoie aux populations.

Mme la Présidente confirme qu'il s'agit à travers ce vœu de renvoyer un message d'humanité à tous les publics.

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

(La séance, suspendue à 15 heures 29 pour une durée de quinze minutes afin de permettre à la 1^{ère} commission de se réunir pour l'examen du rapport général du budget, est reprise à 15 heures 56).

22.1.2 – BUDGET PRIMITIF 2022 – Mme Christelle HIVER, rapporteure générale du budget, conclusions adoptées

(M. le Président rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence à 15 heures 56).

M. le Président se réjouit de l'ambiance cordiale et de respect mutuel qui a animé les débats au cours de la session et remercie l'ensemble de ses collègues avant d'inviter Mme HIVER, rapporteure générale du budget, à présenter le budget à l'assemblée.

Mme HIVER prononce son discours dont l'intégralité figure en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président remercie sincèrement Mme HIVER pour la qualité des propos tenus. Soulignant que sur les vingt-sept rapports examinés jusqu'alors, vingt-un ont été adoptés à l'unanimité, soit 78%, il félicite l'ensemble des élus pour la qualité des débats qui ont eu lieu au cours de ces trois jours et les vice-présidents qui portent la politique du Département ; il se réjouit qu'au-delà des positions parfois tranchées qui ont pu s'exprimer, les propositions qu'il a eu l'honneur de porter au nom de la majorité et qui ont été présentées dans un document budgétaire de qualité, aient pu être adoptées par le Conseil départemental dans une ambiance cordiale et respectueuse.

M. BEUVAIN déclare avoir écouté attentivement les propos de M. le Président et exprime l'espoir « d'un nouveau printemps » après plusieurs hivers et d'une capacité « de la nouvelle majorité d'écouter plus et mieux encore ce qui peut venir des divers bancs de l'assemblée départementale ». Il remarque l'évolution des politiques départementales initiée grâce à une prise de conscience par la majorité de la nécessité d'un rebond ; il note une avancée majeure dans ce budget en matière d'aménagement du territoire et se félicite des mesures positives adoptées pour l'éducation, l'enfance et la famille. Il indique que le groupe « Gauche Démocrate Républicaine » s'abstiendra car il a besoin de vérifier la réalisation des mesures annoncées dans ce budget « regardé d'un œil confiant ».

M. TONOLLI souligne les efforts budgétaires faits, tant en fonctionnement qu'en investissement, qui représentent un virage à cent-quatre-vingts degrés par rapport au mandat précédent d'où le vote favorable de son groupe pour un grand nombre de rapports, notamment celui relatif à l'enfance et la famille ; tout en précisant que son groupe jugera les actes, il remarque la volonté de la majorité d'« aller vers » en particulier au bénéfice des publics fragiles. Il rappelle, toutefois, que des doutes demeurent sur la capacité de mise en œuvre des mesures à masse salariale égale. Il remarque que l'écologie est peu à peu intégrée dans le projet de la majorité et déclare que son groupe sera très attentif à la prise en compte du défi de la transition écologique ; il sera toujours présent pour alerter sur les incohérences qui d'ores et déjà sont constatées dans des domaines tels que l'agriculture bio ou les aides à la rénovation thermique pour les particuliers. Affirmant la nécessité de continuer à améliorer les conditions de travail, il revient sur la situation des aides à domicile et sur l'examen prévu dans le cadre du renouvellement des CPOM, de la hausse de l'indemnité kilométrique. Au moment du vote du budget, il décrit la position du groupe « Avenir solidaire et Durable » similaire à celle d'un équilibriste qui ne peut voter ni contre ni pour ce budget pour toutes les raisons précédemment évoquées. Soulignant la marge de progression de la majorité avant que le groupe « Avenir Solidaire et Durable » puisse s'approprier pleinement ce budget, il indique que ce dernier s'abstiendra.

(L'intervention du groupe « Avenir Solidaire et Durable » figure en annexe au présent procès-verbal).

M. STOTER souligne le climat apaisé qui a régné durant les trois jours pendant lesquels l'examen du premier budget de la mandature a eu lieu et la qualité d'écoute qui y a présidé en commission et en assemblée. Il rappelle que le haut niveau du budget, de 732,9 millions d'euros, s'explique par un montant d'investissement de près de 130 millions d'euros, signe de la volonté d'agir et de soutenir le développement départemental et local rendu possible grâce à une embellie des recettes. Mettant en avant les 603 millions d'euros consacrés aux dépenses de fonctionnement, il souligne qu'ils sont le reflet de l'engagement financier pour que le Département mette en œuvre au mieux les compétences qui lui sont dévolues. Il met toutefois en relief les progrès qui restent à accomplir notamment dans le domaine du logement, le FSL n'étant, selon lui, pas suffisamment mobilisé, la rénovation des collèges n'étant pas suffisamment ambitieuse, la nouvelle politique territoriale ouvrant des crédits sans préciser toutefois les axes d'accompagnement en faveur des EPCI ou des communes ; il prend bonne note des engagements pris par M. le Président au sujet des travaux de la commission de sectorisation, de la constitution d'un groupe de travail qui précisera les modalités du soutien de la politique territoriale et de la revalorisation de l'indemnité kilométrique en direction des employés des services d'aide à domicile qui font face à l'augmentation des prix des carburants pour exercer leur métier. M. STOTER rappelle la

nécessité de disposer du nombre d'agents suffisant pour exercer toutes les compétences dévolues à la collectivité surtout avec la volonté exprimée d'« aller vers » partout où cela est utile. Après avoir souligné que des progrès sont attendus et citant Montaigne, M. STOTER indique que le groupe « Somme en commun » s'abstiendra.

(L'intervention du groupe « Somme à Gauche » figure en annexe au présent procès-verbal).

Il est procédé à un vote électronique, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme en commun », « Gauche Démocrate Républicaine » et « Avenir Solidaire et Durable » s'abstenant.

M. le Président mesure le chemin parcouru et la main tendue par l'opposition qui, selon lui, reconnaît l'écoute attentive des élus de la majorité ; il remercie avec émotion l'équipe qui l'entoure et l'ensemble des élus de l'assemblée pour le travail exigeant et formidable accompli et pour la confiance qu'il voit poindre à travers le vote d'abstention positive qui s'est exprimé. Avant de clore la session, M. le Président salue amicalement le Président LEC et tous ceux qui ont suivi les débats grâce à la retransmission des séances sur les réseaux.

(La séance est levée à 16 heures 41).

.....
LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

LA PRESIDENTE



Mme Christelle HIVER

LE SECRETAIRE



M. Bertrand DEMOUY,

suppléant

Mme Valérie DEVAUX

Budget Primitif 2022

Rapport général du budget

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Nous arrivons au terme de notre session consacrée au Budget Primitif du Département de la Somme, session au cours de laquelle nous avons travaillé en commissions et débattu de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action que nous mènerons en 2022.

Ce budget revêt une importance particulière en ce sens qu'il s'agit du 1^{er} de la nouvelle mandature et qu'il porte en ces inscriptions budgétaires la tonalité que nous souhaitons marquer pour ce mandat.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus qui, en séance et en commission, ont permis des échanges constructifs, courtois et sérieux avec pour seule ambition : répondre aux besoins des habitants de notre beau département.

Après ce préambule, concentrons-nous sur les grands équilibres de ce budget primitif 2022 qui permet d'accompagner l'indispensable relance de notre territoire.

Avec ce budget, et je cite le Président, « notre collectivité a les moyens d'être un acteur majeur dans les solidarités sociales et d'être moteur dans le développement de nos territoires ».

Commençons par le montant global de ce Budget Primitif : un budget équilibré en dépenses et en recettes de 732 900 555 €, hors opérations d'ordre et crédits prévus pour le réaménagement de la dette.

Ce budget est marqué, par l'absence de reprise anticipée du résultat, comme cela avait été le cas l'an dernier.

S'agissant du budget de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 603 368 255 € soit une augmentation de 4,1 % par rapport au budget primitif 2021, à périmètre constant.

Les recettes quant à elles, sont en hausse de 7,2 %, notamment en raison de l'augmentation importante du produit attendu au titre des DMTO de 77,3 M€ (soit une hausse de 20,7 M€ par rapport au BP 2021).

Le niveau d'investissement proposé pour 2022 de 106,5 millions d'euros - hors dette - est historique. Jamais un tel niveau n'a été proposé pour répondre aux besoins de notre territoire et nous sommes très fiers de pouvoir le faire au moment où les Samariens en ont le plus besoin.

Ce niveau est à comparer à 101 millions d'euros au budget primitif 2021, soit une augmentation de 5,6 millions d'euros ou encore plus de 5,5 %, sur un niveau 2021 déjà élevé (+7 % par rapport à 2020).

Les efforts que nous avons réalisés lors de la précédente mandature, que l'opposition précédente nous reprochait et que celle d'aujourd'hui nous rappelle, le permettent. Car s'il ne faut pas ressasser le passé et tomber dans les profondeurs de l'archéologie, il faut toutefois rappeler que c'est l'effet de ciseaux qui a motivé l'impérieuse nécessité de relever ses manches et de travailler à un rétablissement de la santé financière du Département. Notre majorité en 2015 a fait ce qu'elle devait faire, nous aurions été bien schizophrènes pour prendre des décisions si difficiles si elles n'avaient pas été vitales pour notre collectivité.

Pour assurer le financement du programme d'investissement et, au regard de l'absence de reprise anticipée du résultat, il est proposé de recourir à un emprunt d'équilibre de 53 millions d'euros, emprunt inférieur à celui inscrit au budget 2021 qui s'élevait à 67,8 millions d'euros. Comme en 2021, ce niveau pourra être revu lors du budget supplémentaire qui reprendra le résultat de l'exercice 2021. Comme notre

collègue Jean-Jacques Stoter en a convenu : cette inscription est un classique de la construction d'un budget primitif que nous connaissons dans nos communes.

Les chiffres clés de ce budget étant donnés, je reviens sur l'ambiance générale de nos échanges et m'attarde à souligner la qualité de nos débats.

Les porte-paroles des groupes d'opposition ont eu la sagesse et l'honnêteté de reconnaître des signaux positifs dans ce budget 2022.

Quand nous arrivons à dépasser les clivages idéologiques, nous démontrons aux samariennes et samariens que nous pouvons construire ensemble des politiques publiques efficaces et efficientes à leur service. Nous avons encore des divergences, mais je note qu'elles sont assez rares au regard des positions unanimes sur de nombreux rapports, que ce soit en commission ou en séance.

Bien sûr nous avons encore des désaccords ou différences d'appréciation mais c'est normal, c'est le propre de la diversité, et la diversité est une richesse. Sur ces différences, le Président a déjà apporté de nombreuses réponses lors de la séance d'ouverture. Certains propos nécessitent cependant d'y revenir.

Comme Winston CHURCHILL a beaucoup été cité, je me permets de reprendre une de ses citations. Comme il a pu le dire « Je suis toujours prêt à apprendre, bien que je n'aime pas toujours qu'on me donne des leçons ».

Un groupe de l'opposition nous dit qu'il a regardé avec attention ce budget en nous précisant que celui-ci ne dessine pas de cap.

Or le cap est donné : un niveau d'investissements à 100 millions d'euros, des moyens sur nos compétences premières et primordiales pour notre population quel que soit l'âge de la vie, une maîtrise de la masse salariale, une volonté affichée de travailler sur la transition écologique par la création d'un poste de directeur de projet en la matière.

Quant à l'agriculture durable, entendre parler de « mesurette » lorsque nous augmentons de manière significative les moyens d'actions me laisse pantoise alors

que les chiffres parlent d'eux-mêmes : en investissement, nous inscrivons 633 000 € en 2022 à comparer à 386 500 € au BP 2021, soit un budget qui augmente de 61 %.

Sur certaines lignes budgétaires, il faut également rappeler la vraie réalité : la diminution des financements pour le RSA est liée à l'amélioration de la conjoncture économique et la diminution du nombre d'allocataires, et chacun peut s'en féliciter.

Le dénominateur commun des interventions de l'opposition aura été de parler de manque d'effectifs et de ses conséquences sur le travail des agents. Là encore le Président vous a donné quelques chiffres qui démontrent, en valeur absolue, que ce soit sur le montant de la masse salariale ou sur le nombre d'emplois permanents, l'augmentation des moyens. Permettez que j'abonde quelque peu les propos après avoir entendu des accusations de ressources inhumaines, de budget maltruite, de stigmatisation du management comme cause de l'absentéisme, je pense important de rappeler ce qui est fait en matière de ressources humaines en 2022 : la mise en place d'une offre de groupe pour permettre aux agents de bénéficier d'une prévoyance à moindre coût, nous consacrons le budget nécessaire pour la revalorisation du régime indemnitaire, avec pour les agents de catégorie C en collège, une augmentation inédite. Et ce ne sont que deux exemples pour ne pas laisser trop de place à la vice-présidente en charge du personnel départemental.

Le dernier point que je voudrais évoquer concerne les collèges. En effet, un groupe d'opposition qualifie le budget de 80 millions pour le mandat comme « pas à la hauteur des enjeux » tout en pointant un retard accumulé dans la rénovation des collèges.

Rassurez-vous, nous sommes bien conscients des enjeux et ces propos méritent d'être mis en perspective avec la politique collèges qu'a pu mener ce même groupe d'opposition aux manettes. Dans une version provisoire de ce rapport, je vous invitais à relire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2016 qui portait sur les collèges. Mais lorsque deux parties se renvoient les mêmes reproches de revenir sur le passé, celui qui met un point d'arrêt n'est pas le moins intelligent et, de ce fait, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

Je note avec plaisir que sur de nombreux points, vous avez dépassé la posture d'opposant pour arborer une posture de soutien qui parfois s'est exprimée, notamment en commission 1, sous la forme d'une abstention dite « positive ». Nous ne sommes pas d'accord sur tout, je pense notamment au recours démesuré à l'emprunt, mais nous avons cependant de vrais accords, des valeurs partagées. D'ailleurs, je le disais lors du précédent rapport lors de la session du BS 2021, dans cet hémicycle, quelle que soit notre famille politique, je ne vois ici que des élus au service et à l'écoute de nos concitoyens, avec au quotidien un engagement pour l'intérêt général qui ne peut être remis en question.

Aussi nous rejoignons-nous par exemple sur la nécessité de la libre administration des collectivités locales et en particulier du Département.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments que je souhaitais mettre en exergue dans ce rapport tout en appelant de mes vœux que cet esprit constructif perdure dans les mois à venir.

Et pour conclure là encore avec Winston CHURCHILL, je rappelle la citation utilisée par le Président lors de ses propos liminaires, « il ne sert à rien de dire : nous avons fait de notre mieux. Il faut réussir à faire ce qui est nécessaire ».

Pour matérialiser cet engagement, je vous invite à vous prononcer sur le budget principal et ses budgets annexes et à les adopter unanimement et courageusement.

« La Somme en commun »

Discours de clôture du Budget Primitif 2022
2 février 2022

Jean-Jacques STOTER

Monsieur le Président,
Madame la rapporteure du budget,
Mesdames et messieurs,

La session qui s'achève est singulière à plus d'un titre.

Tout d'abord, il s'agit de la première session budgétaire de la mandature et je tiens à souligner le climat apaisé qui a régné durant ces 3 jours ainsi que la qualité d'écoute qui a présidé tant en assemblée plénière qu'au sein des commissions, aboutissant au vote unanime de deux vœux déposés l'un par la majorité, l'autre de l'opposition.

Ensuite, il s'agissait d'examiner un budget primitif de plus de 730 millions d'euros (732,9 millions d'euros), niveau jamais atteint depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe et même auparavant. Ce haut niveau s'explique par un montant consacré aux investissements de près de 130 millions d'euros (129 532 000 €) hors aménagement de la dette témoignant d'une volonté d'agir et de soutenir le développement départemental et local rendu possible grâce à l'embellie de nos recettes (je n'insisterai pas sur les DTMO que je n'ai eu de cesse d'annoncer à un niveau supérieur au vôtre lors des derniers exercices).

La part consacrée au fonctionnement de 603 millions d'euros (603 368 255€) reflète l'engagement financier pour que notre collectivité accomplisse au mieux les compétences qui lui sont confiées notamment en consacrant 54,4 % au social, c'est à dire Autonomie des personnes âgées et handicapées (23,3%), Insertion et logement (18,6%), enfance et famille (12,5%).

Je ne reviens pas sur les autres affectations que Madame la rapporteure a exposé précédemment.

Mais, car il y a un Mais, aux yeux du groupe « La Somme en commun », des progrès demeurent à accomplir pour être, ainsi que l'a affirmé le président dans son propos d'ouverture, une collectivité de proximité et de solution accessible à tous.

C'est ainsi que nous aurions aimé un effort plus soutenu en ce qui concerne le logement tant nombre de Samariens rencontrent des problèmes pour se loger dans de bonnes conditions et faire face aux difficultés rencontrées. Le FSL n'est pas assez mobilisé à nos yeux.

Nous aurions souhaité plus d'engagement au profit de la rénovation, réhabilitation des collèges dont bon nombre sont des passoires thermiques. Investir plus massivement aujourd'hui en ce sens apporterait des économies de fonctionnement dans les années à venir.

Vous nous avez invité à plusieurs reprises, Monsieur le Président, à être ambitieux, vous aviez l'occasion de l'être pour la qualité des bâtiments scolaires sous notre responsabilité.

Puisque j'évoque les collègues, nous avons à travailler avec les partenaires sur la mise en œuvre d'une nouvelle sectorisation suite aux travaux, durant plus de deux ans, de la commission spécifique qu'avait créée votre prédécesseur.

Un autre sujet de questionnement reste en suspens, je veux parler de la nouvelle politique territoriale pour laquelle des crédits sont ouverts mais sans indiquer précisément aux EPCI et aux communes les axes d'accompagnement. Nous avons bien entendu que le groupe de travail allait revoir sa copie pour proposer une définition achevée d'ici quelques semaines.

Nous en prenons bonne note, tout comme nous avons bien retenu votre engagement, suite au vœu que nous avons signé, de travailler à la meilleure façon de procéder pour qu'une revalorisation des indemnités kilométriques puisse s'appliquer afin d'accompagner financièrement les employé-e-s des SAAD qui font face à l'augmentation croissante du prix des carburants pour exercer leur métier et leur donner un pouvoir d'achat consolidé.

Je ne vais pas revenir sur nos nombreuses interventions sur les différents dossiers lors de cette session studieuse dont l'objectif a toujours été d'apporter des éléments de réflexion permettant de faire évoluer positivement votre prévision budgétaire pour mieux être au service des habitants de notre département tant nous sommes tous attachés au bien commun.

Cela a été notamment le cas sur la nécessité de disposer du nombre d'agents nécessaires, je parle bien d'agents, pas d'apprentis ou de contrats aidés, pour exercer toutes les compétences dévolues à notre collectivité surtout lorsque vous affichez la volonté « d'aller vers » et de proposer des aides partout où c'est utile.

Je parlais de session singulière en début de propos. Celle-ci l'est.

Vous n'ignorez pas que par définition l'opposition s'oppose, vous savez aussi mon attachement à l'éducation, vous connaissez également ma façon d'utiliser l'humour, c'est pourquoi, en conclusion, je vais reprendre un classique souvent utilisé par les enseignants dans leur appréciation : « Elève en progrès mais peut mieux faire ! ».

Pour ces raisons, et en ayant en tête la citation, non pas d'un homme politique britannique mais d'un philosophe français, Michel de Montaigne, qui affirmait « C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble », notre groupe, Président, s'abstiendra lors du vote final.

M. Angelo TONOLLI
pour le groupe « Avenir Solidaire et Durable »

Discours de clôture du BP 02-02-2022

Monsieur le président,
Chers collègues,

Après trois jours de riches échanges au sein de cette assemblée et dans le cadre des commissions, nous sommes amenés à nous prononcer définitivement sur votre projet de budget primitif pour l'année 2022. Comme nous l'avons fait lors de notre intervention en préambule des débats, nous souhaitons souligner les efforts budgétaires, avec des crédits en augmentation, en investissement comme en fonctionnement. Ce virage à 180 degrés par rapport au mandat précédent nous réjouit sur certains points. C'est avec la volonté d'encourager ce virage que nous avons voté une partie des rapports présentés depuis lundi.

Vous l'avez souligné car c'est un fait rare, nous avons voté à l'unanimité le rapport sur les questions de l'enfance et de la famille, présenté par le vice-président Olivier Jardé. Pour citer quelques exemples, nous nous satisfaisons de l'ouverture programmée d'une nouvelle maison des adolescents mobile dans l'Est du Département. Cet équipement nous paraît crucial dans la volonté de réimplanter des services publics accessibles, au plus près des Samariennes et des Samariens. Si ses modalités sont encore à préciser, et nous jugerons votre politique sur le sujet dans les actes, nous sentons une volonté de votre part de favoriser le "aller vers", en particulier, pour s'adresser à des publics fragiles et traditionnellement éloignés. En matière sociale, la priorité donnée au handicap ou encore les actions menées en faveur de la petite-enfance sont également de nature à nous satisfaire.

Nous vous l'avons dit, nous avons des doutes sur la réelle capacité du Département à mettre en œuvre l'ensemble de vos ambitions tout en conservant un objectif de "stabilisation de la masse salariale". Cela me rappelle la fameuse règle des 3% de déficit si chère à Bruxelles aux yeux des allemands et autres hollandais mais pourtant si déconnectée de la réalité économique et sociale de nombreux pays européens. Néanmoins, nous regardons la liste des investissements prévus avec intérêt : sur l'environnement, l'aménagement du territoire, le projet "Vallée de Somme, Vallée Idéale", les casernes, les collèges, le patrimoine départemental, les routes ou encore les pistes cyclables.

Nous aurons, bien évidemment, un œil très attentif à la prise en compte du défi de la transition écologique dans ces investissements. L'écologie semble tout doucement entrer dans votre vocabulaire. Nous le constatons dans ce budget à travers les projets de solarisation, de rénovation thermique des bâtiments départementaux, du développement des circuits courts, ou du soutien à l'éco-mobilité. Mais nous serons toujours présents pour pointer le moindre écart ou la moindre incohérence, et il en existe dans ce budget : sur l'agriculture bio, sur les aides à la rénovation thermique pour les particuliers. Nous serons toujours là pour vous dire que cela ne suffit pas et qu'il faudra sans cesse faire plus vite. "Notre maison brûle", disait Jacques Chirac, et nous avons assez détourné le regard.

Nous continuerons également à répéter sans cesse et à réclamer des améliorations des conditions de travail et de rémunération, à nous battre pour le pouvoir d'achat et pour le droit de chacun d'entre nous à la dignité. Je pense notamment aux conditions d'exercice du métier d'auxiliaire de vie. Loin de nous l'envie de jouer le rôle de perroquet pendant l'intégralité du mandat, vous comprenez bien, Monsieur le président, chers collègues, que

nous souhaitons avant tout que nos idées soient entendues et prises en compte. Vous avez ouvert la porte à la discussion autour des indemnités kilométriques, en la renvoyant à l'écriture des CPOM. Nous serons au rendez-vous pour faire en sorte que le sort des aides à domicile s'améliore, alors que le vieillissement de la population pose de nombreux défis en termes de maintien des aînés chez eux et d'accueil en structures spécialisées.

A l'image de cet engagement, nous scruterons minutieusement la mise en place des politiques de ce budget primitif. Pour s'assurer que cette littérature, de plusieurs centaines de pages, devienne réalité sur le terrain. Les enveloppes doivent être utilisées. Nous devons aller chercher les publics cibles tout en aidant notre administration départementale à travailler. C'est à elle que revient le rôle d'appliquer ce budget et elle doit être suffisamment armée pour cela.

Pour faire le bilan de nos interventions et de nos votes durant ces trois jours de débat, nous nous retrouvons en quelque sorte en position d'équilibristes. Si on regarde le verre à moitié plein, on se dit qu'il nous est délicat de voter contre ce budget qui présente des aspects positifs. Mais si on regarde le verre à moitié vide, on se dit qu'il nous est impossible de voter pour ce budget.

Ce budget n'est tout simplement pas le nôtre. Bien que nous puissions parfois être entendus en commission, que beaucoup de sujets peuvent dépasser les clivages politiques, nous ne retrouvons pas l'affirmation de nos ambitions dans ce budget. Dans les livres de management ou d'aide à la prise de décision, il est courant de distinguer 5 niveaux de collaboration pour définir l'implication dans un projet :

- Le premier niveau est celui de l'information, qui doit permettre à l'opposition de comprendre la situation et d'adapter ses demandes. B-A-BA de la démocratie, nous pouvons dire que ce niveau est atteint.
- Le deuxième niveau est celui de la consultation, lorsque la majorité demande son opinion à l'opposition. C'est ce que nous venons de faire pendant trois jours.
- Le troisième niveau est celui de la concertation. C'est-à-dire que la majorité demande son avis à l'opposition avant que la décision ne soit prise tout en restant libre de sa décision. C'est grosso-modo ce qu'il se passe en commission.
- Le quatrième niveau est celui de la co-construction. Cela signifie l'implication de l'opposition dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, autrement dit tout au long du processus de prise de décision. Et c'est précisément ce niveau qui n'est pas atteint, même si on peut s'en approcher lors des groupes de travail, comme par exemple sur la redéfinition de la politique territoriale.
- Enfin le dernier niveau est celui de l'association. L'atteindre impliquerait un travail réellement collaboratif avec l'opposition jusqu'à co-concevoir un projet ou une vision commune autour d'un sujet.

Vous voyez, il reste encore une importante marge de progression avant que nous puissions nous approprier suffisamment le budget et que nous puissions le voter en pleine

connaissance de cause. C'est donc une position de vigie que le groupe Avenir Solidaire et Durable conservera sur la réalisation de ce budget. A travers différents groupes de travail, nous aimerions être davantage intégrés à la construction des politiques départementales, et pas simplement faire office de caisse d'enregistrement les jours de sessions de cette assemblée. Sur les projets importants pour l'avenir de notre Département nous avons tout intérêt à coopérer en bonne intelligence.

En attendant d'atteindre cet objectif, nous ne vous donnerons pas notre blanc-seing et garderons notre rôle de vigie. C'est pourquoi, Monsieur le président, nous nous abstiendrons sur ce budget primitif.